



STATISTIQUES ET INDICATEURS

Les aides à la mobilité géographique en 2016



SOMMAIRE

p. 3 La situation régionale

p.11 Le retour à l'emploi

p.15 Classification des bénéficiaires d'aide(s)
à la mobilité

L'essentiel

En 2016, plus de **14 000** aides à la mobilité ont été attribuées en Pays de la Loire. Elles ont concerné **10 000** bénéficiaires pour un montant total avoisinant les **8,5 millions d'euros**.

Ces aides visent avant tout à faciliter la recherche d'emploi et le suivi de formation (respectivement 46% et 26% des aides). Plus rarement, les aides concernent la reprise d'emploi et l'aide au permis de conduire (respectivement 15% et 9% des aides) et marginalement la garde d'enfants pour les parents isolés (4% des aides). Les jeunes de moins de 35 ans, les plus diplômés et les plus qualifiés sont les principaux bénéficiaires des aides à la mobilité. Ils sont généralement très mobiles et sollicitent plusieurs aides.

L'analyse qualitative de la population a révélé l'existence de trois profils de bénéficiaires d'aide(s) : les « citadins diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi », les « jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural » et les « publics en difficulté d'insertion ».

Le taux de retour à l'emploi six mois après l'attribution d'une aide dépasse les 60% mais reste assez faible pour les aides à la formation et au permis de conduire.

En 2016, plus de **14 000** aides à la mobilité géographique ont été attribuées en Pays de la Loire pour un montant avoisinant les **8,5 millions d'euros**. Elles ont concerné **10 000** bénéficiaires.

3 profils ont été définis parmi les bénéficiaires :

- Les citadins diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi.
- Les jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural.
- Les publics en difficulté d'insertion.



61%

DES BÉNÉFICIAIRES
EN EMPLOI APRÈS
L'ATTRIBUTION D'UNE
AIDE À LA MOBILITÉ



MÉTHODOLOGIE

Périmètre

La partie descriptive de l'étude porte sur les aides à la mobilité géographique attribuées en 2016. Pour observer le retour à l'emploi, l'étude s'est focalisée sur les aides accordées en 2015 (recul nécessaire).

Définitions

LES AIDES A LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE CONCERNENT LES FRAIS DE DEPLACEMENT, D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION. ELLES SONT CUMULABLES ENTRE ELLES DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND ANNUEL GLOBAL DE 5 000€ SUR 12 MOIS GLISSANTS.

Aide à la recherche d'emploi :	Facilite la mobilité des demandeurs d'emploi qui recherchent un emploi éloigné de leur lieu de résidence.
Aide à la reprise d'emploi :	Facilite la mobilité des demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi éloigné de leur résidence.
Aides spécifiques à la reprise d'activité :	Fournit une aide financière prenant en charge une partie des frais de garde d'enfants générés par une reprise d'emploi ou une formation (AGEPI reprise d'emploi, AGEPI formation) d'un demandeur d'emploi élevant seul un ou plusieurs enfants de moins de 10 ans.
Aides innovantes :	Financement de l'apprentissage complet du permis de conduire B.
Formation :	Facilite la mobilité des demandeurs d'emploi qui entrent dans une formation éloignée de leur lieu de résidence.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI SONT SUBDIVISES EN PLUSIEURS CATEGORIES :

Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- **Catégorie A :** sans emploi.
- **Catégorie B :** ayant exercé une activité réduite courte (inférieure à 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie C :** ayant exercé une activité réduite longue (supérieure à 78 heures au cours du mois).

Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- **Catégorie D :** en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie..., sans emploi.
- **Catégorie E :** en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

LES DEMANDEURS D'EMPLOI SONT SUIVIS SELON DIFFERENTES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT :

- **Suivi :** Demandeurs d'emploi les plus proches du marché du travail, avec la plus grande autonomie.
- **Guidé :** Demandeurs d'emploi ayant besoin de l'appui du conseiller dans leurs recherches d'emploi.
- **Renforcé :** Demandeurs d'emploi ayant besoin d'un accompagnement intensif.
- **Global :** Demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés à la fois professionnelles et sociales. Ils bénéficient d'un accompagnement poussé, avec notamment des aides extérieures.

Sigles

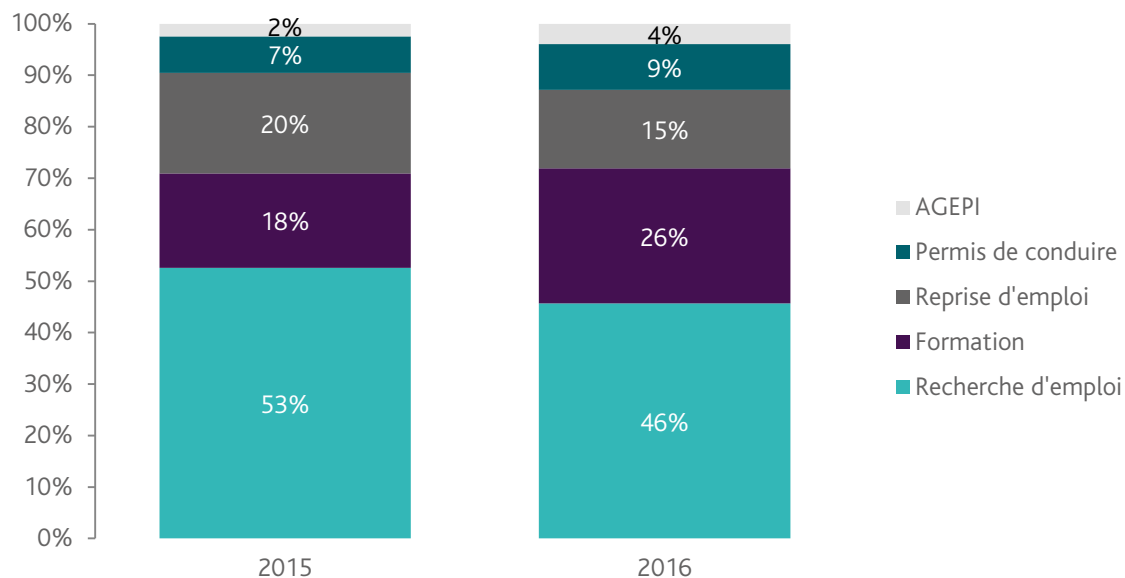
ARE :	Allocation d'aide au Retour à l'Emploi
ASS :	Allocation de Solidarité Spécifique
DELD :	Demandeur d'Emploi de Longue Durée
RSA :	Revenu de Solidarité Active
QPV :	Quartier Prioritaire de la Ville

LA SITUATION RÉGIONALE

Près de la moitié des aides à la mobilité porte sur la recherche d'emploi

Graphique 1

RÉPARTITION DES AIDES ATTRIBUÉES EN 2015 ET EN 2016



Près de la moitié (46%) des aides à la mobilité attribuées dans la région concerne la recherche d'emploi en 2016. Cependant, sur un an, cette aide enregistre une baisse du nombre d'attributions, comme l'aide à la reprise d'emploi (respectivement -7 points et -5 points).

L'aide à la formation affiche une forte progression, gagnant 8 points entre 2015 et 2016. De même, l'aide au permis de conduire et l'AGEPI progressent de 2 points en un an.

Une répartition homme/femme plutôt équilibrée

Tableau 1

RÉPARTITION PAR SEXE EN 2016

	Bénéficiaires d'aide(s)	Ensemble des demandeurs d'emploi
Homme	46,1%	48,0%
Femme	53,9%	52,0%
TOTAL	100%	100%

La population des bénéficiaires d'aide(s) est légèrement plus féminine que la demande d'emploi régionale. En 2016, 53,9% des bénéficiaires sont des femmes en Pays de la Loire.

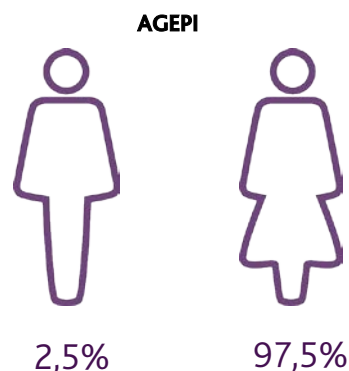
Cette surreprésentation peut s'expliquer par l'attribution quasiment



FOCUS

Graphique 2

RÉPARTITION PAR SEXE POUR L'AGEPI EN 2016

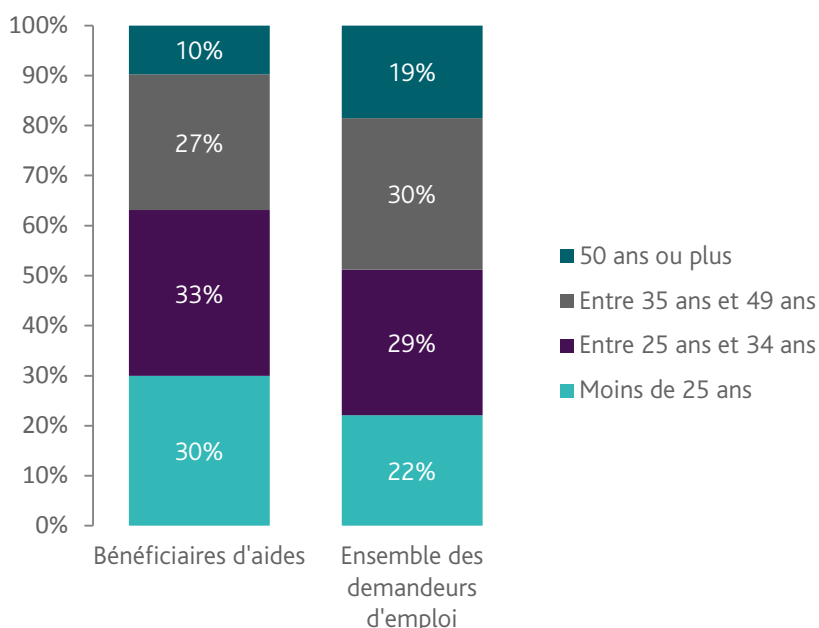


exclusive des aides AGEPI aux femmes (2,5% d'hommes contre 97,5% de femmes). Ce phénomène trouve son origine dans l'attribution quasi-systématique de la garde des enfants par la mère en cas de séparation ou pour la composition habituelle des familles monoparentales.

Une population jeune

Graphique 3

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2016



Les aides à la mobilité géographique profitent **majoritairement aux jeunes**, notamment pour la reprise et la recherche d'emploi (67% et 65% ont moins de 35 ans). Ils sont largement surreprésentés puisque dans la demande d'emploi ils ne sont que la moitié (51%) à appartenir à cette classe d'âge.

A l'inverse, pour l'AGEPI, 9 bénéficiaires sur 10 ont entre 25 et 49 ans. Cette période coïncide en général avec la volonté de fonder une famille et les aléas de la vie engendrant une situation de parent isolé.

Quel que soit le type d'aide, les plus de 50 ans sont peu représentés.

Les plus diplômés bénéficient davantage des aides à la mobilité

Tableau 2

RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION EN 2016

	Bénéficiaires d'aide(s)	Ensemble des demandeurs d'emploi
< CAP / BEP	6,4%	13,0%
CAP / BEP	26,3%	38,0%
BAC	23,9%	23,6%
BAC +2	14,7%	12,4%
> BAC +2	28,8%	13,0%
TOTAL	100%	100%

Les bénéficiaires des aides à la mobilité sont en moyenne **beaucoup plus diplômés** que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Cependant, on observe de grandes différences selon le type d'aide.

La moitié des aides à la recherche d'emploi et plus d'un tiers des aides à la reprise d'emploi sont versées à des demandeurs ayant **un niveau supérieur au BAC+2**, alors que 13% de la population a un tel niveau d'étude. Plus généralement, respectivement 87% et 79% d'entre eux ont un niveau au moins égal au baccalauréat contre 49% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi hautement diplômés sont plus ouverts à la mobilité et n'hésitent pas à accroître leur rayon de

recherche, ce qui expliquerait la sollicitation importante d'aides de leur part.

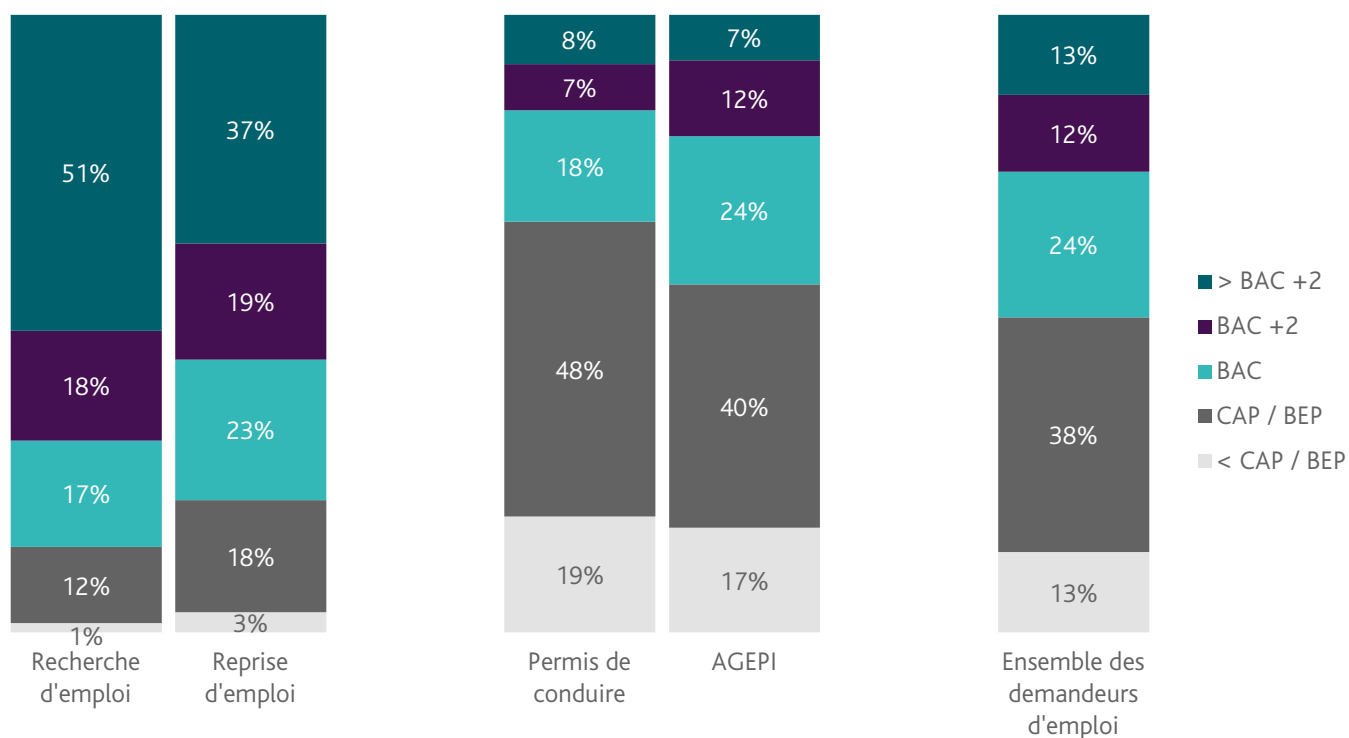
A l'inverse, pour les aides au permis de conduire, seuls 8% des bénéficiaires ont un niveau supérieur au BAC+2 et 7% pour l'AGEPI. **L'aide au permis de conduire** est principalement sollicitée par les **moins formés**, avec 67% de bénéficiaires avec un niveau d'études inférieur au baccalauréat. Pour l'AGEPI, ce phénomène est un peu plus atténué.

Pour les aides à la formation, la répartition est quasiment semblable à celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

5 _ STATISTIQUES ET INDICATEURS

Graphique 4

RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION EN 2016



Surreprésentation des cadres parmi les bénéficiaires d'aide(s)

Même si les niveaux de formation et de qualification ne sont pas toujours corrélés, on peut remarquer ici une **relation directe pour le statut de cadre**. En effet, si certains emplois peuvent parfois être pourvus par des personnes surqualifiées pour le poste, l'inverse est moins vrai. Ce statut requiert des compétences spécifiques, acquises notamment par la formation.

Il ressort que les aides avec un volume important comme

la recherche et reprise d'emploi concernent davantage les plus diplômés. La surreprésentation de la population des cadres parmi les bénéficiaires d'aide(s) coïncide avec la part importante de bénéficiaires avec un niveau supérieur ou égal au BAC+2.

En effet, plus des trois quarts des cadres bénéficiant d'aide(s) à la recherche d'emploi et plus de 70% pour la reprise d'emploi sont titulaires d'un BAC+2 ou plus.

Tableau 3

RÉPARTITION PAR NIVEAU DE QUALIFICATION EN 2016

	Bénéficiaires d'aide(s)	Ensemble des demandeurs d'emploi
Ouvriers non qualifiés	6,6%	9,8%
Employés non qualifiés	16,2%	17,6%
Ouvriers qualifiés	8,1%	13,5%
Employés qualifiés	43,4%	44,6%
AMT / Cadre	25,6%	14,4%
TOTAL	100%	100%

Mobilité géographique importante pour les bénéficiaires d'aide(s)

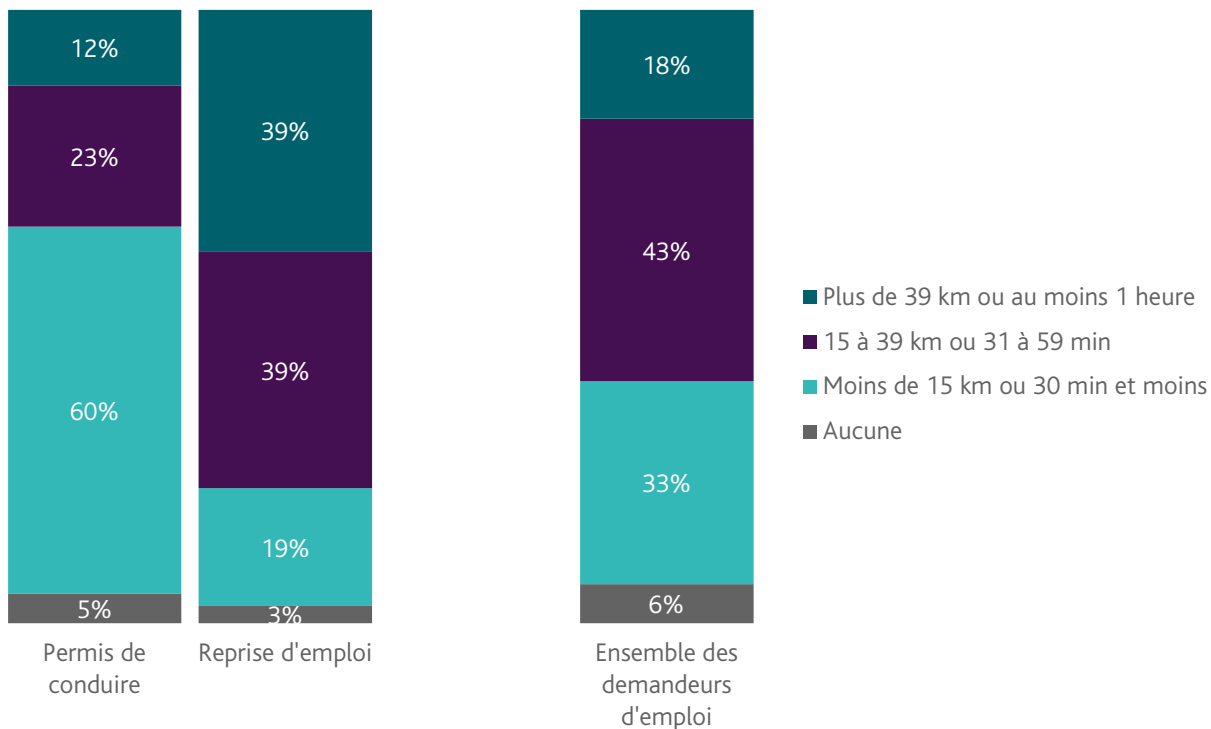
Tableau 4
RÉPARTITION PAR NIVEAU DE MOBILITÉ EN 2016

	Bénéficiaires d'aide(s)	Ensemble des demandeurs d'emploi
Aucune	2,9%	6,3%
Moins de 15 km ou 30 min et moins	26,9%	33,1%
15 à 39 km ou 31 à 59 min	37,7%	42,8%
Plus de 39 km ou au moins 1 heure	32,5%	17,8%
TOTAL	100%	100%

Les bénéficiaires sont en moyenne **beaucoup plus mobiles** que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Cependant, des différences sont visibles selon le type d'aide (focus ci-dessous).

 FOCUS

Graphique 5
RÉPARTITION PAR NIVEAU DE MOBILITÉ EN 2016



Plus de 75% des bénéficiaires d'aide(s) à la reprise d'emploi ont une mobilité supérieure à 15 km ou 30 minutes de trajet, contre un peu plus de 60% pour l'ensemble des demandeurs. Comme évoqué précédemment, cette mobilité plus importante peut s'expliquer par la présence de nombreux bénéficiaires plus diplômés, avec pour certains un statut de cadre qui les oblige à avoir une mobilité plus importante pour trouver un poste à la hauteur de leurs qualifications. Ces observations sont aussi valables pour l'aide à la recherche d'emploi.

A l'inverse, la mobilité des bénéficiaires de l'aide au permis de conduire est logiquement plus faible que pour l'ensemble de la population (65% ont une mobilité inférieure à 15km contre 39% pour l'ensemble de la population). Cette aide profite bien aux demandeurs d'emploi les moins mobiles.

Pour l'aide à la formation, aucune particularité ne semble se dégager. Les bénéficiaires se répartissent de la même manière que l'ensemble de la population même si leur mobilité paraît un peu plus importante.

Analyse territoriale : le littoral et les zones rurales surreprésentés

La région des Pays de la Loire est divisée en **26 bassins d'emploi**. Ces derniers correspondent aux zones de compétence et d'intervention des agences Pôle emploi. L'environnement socio-économique de la région permet de segmenter le territoire en 5 grandes familles de bassins d'emploi, partageant des problématiques similaires. Ainsi, chaque demandeur d'emploi appartient à l'un de ces 5 groupes :

- **Le littoral** : La Baule, Pornic, Challans, Les Sables d'Olonne
- **Le rural industriel** : Beaupréau, Châteaubriant, Ancenis, Segré, Mamers, Mayenne, Château-Gontier, Sablé-sur-Sarthe, La Ferté-Bernard, Les Herbiers, Blain, Laval, Cholet
- **Le rural enclavé** : La Flèche, Saumur, Fontenay-le-Comte
- **L'axe économique estuarien** : Saint-Nazaire, Nantes, Clisson
- **Les bassins d'emploi urbains** : Le Mans, Angers, La Roche-sur-Yon

Tableau 5

RÉPARTITION PAR REGROUPEMENT DE BASSIN EN 2016

	Bénéficiaires d'aide(s)	Ensemble des demandeurs d'emploi
Littoral	11,8%	10,7%
Rural industriel	26,1%	24,8%
Rural enclavé	11,7%	9,1%
Axe économique estuarien	23,6%	29,0%
Bassins d'emploi urbains	26,8%	26,4%
TOTAL	100%	100%

Sur l'ensemble de la région, la part de bénéficiaires d'aide(s) à la mobilité se situe généralement assez proche de la moyenne régionale. Il apparaît une **sous-représentation du territoire estuarien** alors qu'il bénéficie d'un dynamisme économique par la présence de grands groupes.

Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que ce territoire, offrant plus d'opportunités d'emploi, propose une pluralité de modalités de transport.

Ce sont les cadres présents sur les autres territoires qui bénéficient principalement des aides.

Quartier prioritaire de la ville

Tableau 6

RÉPARTITION PAR ZONE D'HABITATION EN 2016

	Bénéficiaires d'aide(s)	Ensemble des demandeurs d'emploi
DE ne résidant pas en QPV	92,6%	91,8%
DE résidant en QPV	7,4%	8,2%
TOTAL	100%	100%

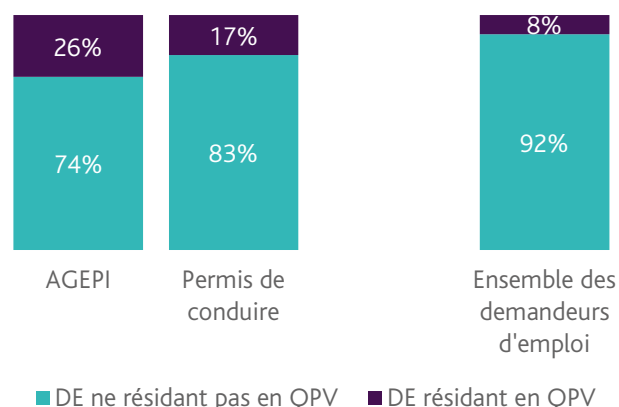
L'attribution d'une aide ne semble pas liée à la résidence ou non en QPV puisqu'il y a une même répartition dans la population, que le DE ait reçu une aide ou non. Cependant, certaines aides ne présentent pas tout à fait la même répartition.



FOCUS

Graphique 6

RÉPARTITION PAR ZONE D'HABITATION EN 2016



Pour l'AGEPI et l'aide au permis de conduire, la part des **bénéficiaires issus des QPV** est beaucoup plus importante. Ces aides profitent bien à ceux qui en ont le plus besoin.

Dispersion des catégories selon l'aide

Le décalage le plus important par rapport à l'ensemble de la population des Pays de la Loire concerne la catégorie D. Pour 2 aides, l'AGEPI et l'aide à la formation, la part des bénéficiaires est respectivement de 42% et 57%, alors que la catégorie D ne représente que 5% de la population. Cette catégorie regroupe principalement les demandeurs d'emploi en formation, à l'image des bénéficiaires de ces aides.

Concernant la recherche d'emploi, les bénéficiaires sont pour la plupart en catégorie A puisqu'ils intègrent la seule catégorie regroupant les demandeurs sans emploi, avec une obligation de recherche.

Les aides à la reprise ont davantage concernés les demandeurs d'emploi en activité réduite, principalement la catégorie C (plus de 78 heures par mois). La bascule opérée vers ces catégories signifie une reprise d'activité et permet aux demandeurs d'emploi de bénéficier des avantages de cette aide incluant les frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Pour l'aide au permis de conduire, aucune catégorie ne semble vraiment privilégiée, la répartition étant assez similaire à celle de l'ensemble de la population.

Tableau 9

RÉPARTITION DE LA CATÉGORIE PAR TYPE D'AIDE EN 2016

	Recherche d'emploi	Reprise d'emploi	Formation	Permis de conduire	AGEPI	Bénéficiaires d'aide(s)	Ensemble des demandeurs d'emploi
A	71%	50%	38%	57%	32%	53%	59%
B	14%	10%	3%	15%	5%	9%	10%
C	10%	31%	2%	15%	10%	12%	20%
D	3%	2%	57%	5%	42%	22%	5%
E	2%	7%	0%	8%	11%	4%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Surreprésentation de la modalité « renforcé » chez les bénéficiaires d'aide(s)

Tableau 10

RÉPARTITION DE LA CATÉGORIE PAR TYPE D'AIDE EN 2016

	Bénéficiaires d'aide(s)	Ensemble des demandeurs d'emploi
Suivi	28%	33%
Guidé	46%	46%
Renforcé	25%	20%
Global	1%	1%
TOTAL	100%	100%

Dans la population des bénéficiaires d'aide(s), il ressort une surreprésentation de la modalité « renforcé » avec 25% contre 20% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi Pays de la Loire. Néanmoins, des différences sont visibles selon le type d'aide.

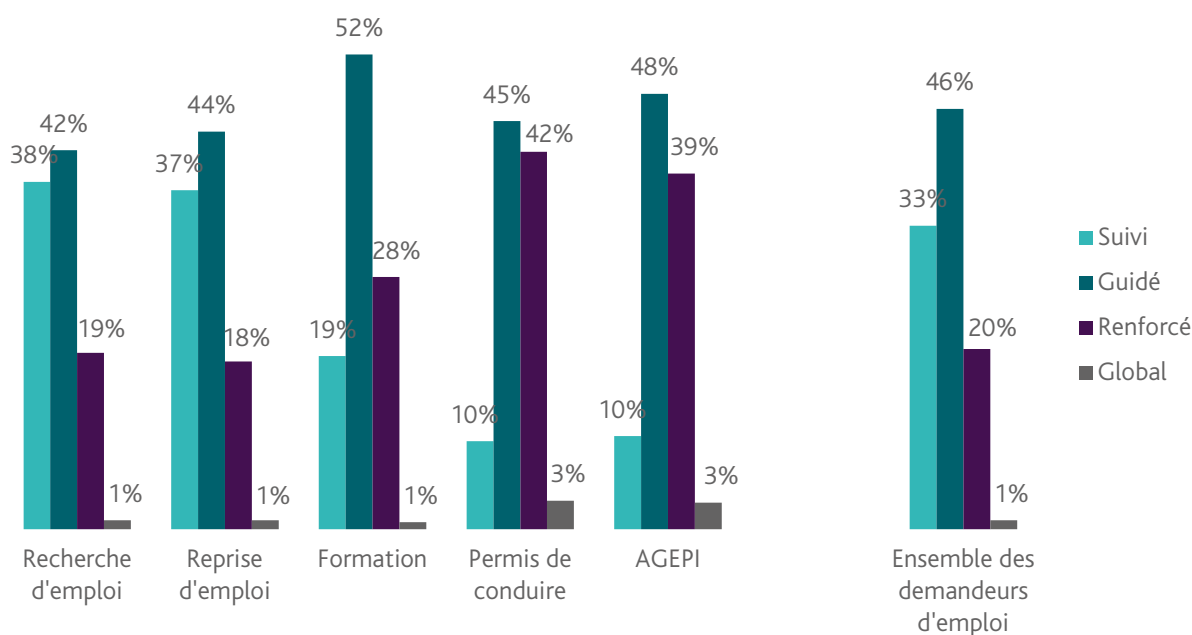
Pour l'AGEPI et les aides au permis de conduire, les demandeurs d'emploi en accompagnement « renforcé » sont 2 fois plus présents que l'ensemble de la population. Le suivi très fréquent avec un conseiller favorise la connaissance des aides nécessaires à la levée des freins périphériques à la reprise d'emploi.

Pour l'aide à la formation, les demandeurs d'emploi en modalité « guidé » et « renforcé » sont les principaux bénéficiaires.

A l'inverse, les aides à la recherche et à la reprise d'emploi sont plutôt utilisées par des demandeurs d'emploi autonomes (modalité « suivi »).

Graphique 7

RÉPARTITION DES MODALITÉS DE SUIVI PAR TYPE D'AIDE EN 2016



LE RETOUR A L'EMPLOI

MÉTHODOLOGIE

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une aide à la mobilité géographique financée par Pôle emploi..

La « sortie » de l'aide est repérée par la date de dernière attribution par type d'aide. Notons que les aides étudiées concernent l'année 2015. Pour l'aide au permis de conduire, l'année 2016 a également été prise en compte puisque le versement se fait en trois fois (à l'inscription, à l'obtention du code de la route puis à l'obtention du permis de conduire). La démarche prend du temps donc nous avons étudié les bénéficiaires de l'année 2016 communs à l'année 2015.

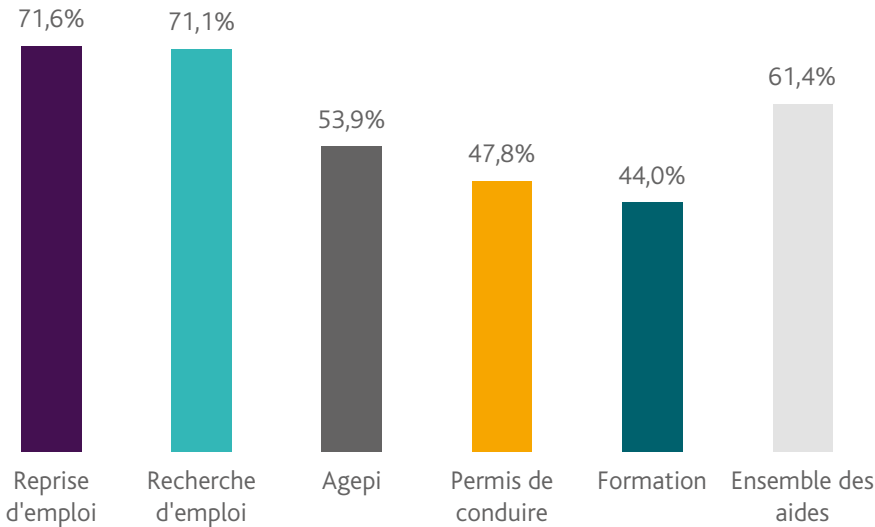
L'indicateur d'accès à l'emploi (au sens de l'ICT4 bis) vise à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent l'attribution d'une aide. Il correspond à l'Indicateur de la Convention Tripartite N° 4 - bis. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui l'attribution d'une aide les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou en catégorie B le mois suivant ;
- être sorti des listes de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois ;
- avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE).

La situation au regard de l'emploi varie en fonction du type d'aide

Graphique 8

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI SELON LE TYPE D'AIDE



Les bénéficiaires de l'aide à la reprise d'emploi sont les plus nombreux à occuper un emploi six mois après l'attribution d'une aide. Ce phénomène trouve une explication dans les conditions d'attribution de cette aide. En effet, pour en bénéficier, il faut que le contrat concerné soit un emploi durable.

A l'inverse, les bénéficiaires d'une aide à la mobilité pour la formation affichent le plus faible taux de retour à l'emploi (44,0%). Cette faible proportion s'explique par une part élevée de personnes toujours en formation six mois après l'attribution de l'aide.

LES FACTEURS INFLUENÇANT LE TAUX D'ACCES A L'EMPLOI

L'ensemble des aides

Six mois après l'attribution d'une aide, 61,4% des bénéficiaires d'une aide à la mobilité géographique occupent un emploi.

De manière générale, les publics jeunes, les plus diplômés, qualifiés et mobiles semblent profiter davantage d'un retour à l'emploi après s'être vu attribuer une aide, quelle qu'elle soit.

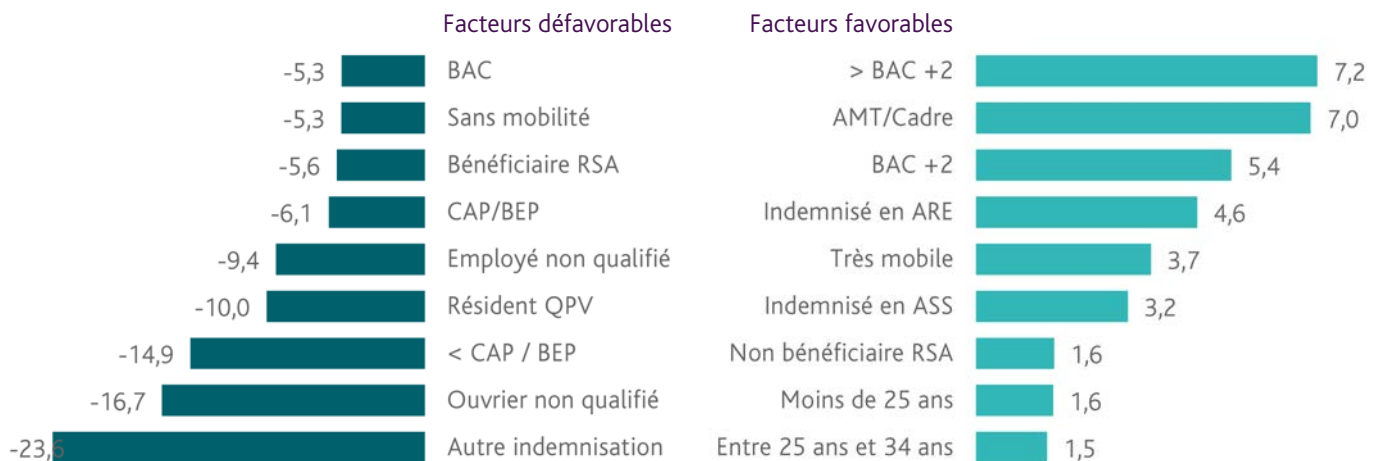
En effet, on retrouve des personnes présentant les caractéristiques inverses parmi les publics ayant eu les moins bons taux de retour à l'emploi. Seules 46,5% des personnes avec un niveau inférieur au CAP/BEP ont retrouvé un emploi et un peu plus de 50% pour les résidents en QPV et les employés non qualifiés.

Malgré les aides, les publics dans les situations les plus difficiles restent les plus éloignés du retour à l'emploi.



Graphique 9

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI GLOBAL



Guide de lecture : parmi les bénéficiaires d'une aide à la mobilité, 68,6% des personnes avec un niveau d'études supérieur au BAC+2 sont en emploi 6 mois après l'attribution d'une aide, soit 7,2 points de plus que l'ensemble de la population.

Les aides à la reprise d'emploi

Les bénéficiaires de l'aide à la reprise d'emploi sont les plus nombreux à avoir accédé à un emploi six mois après l'attribution de l'aide. Comme évoqué précédemment, cette aide est conditionnée par l'obtention d'un emploi durable donc le taux d'accès est mécaniquement plus important.

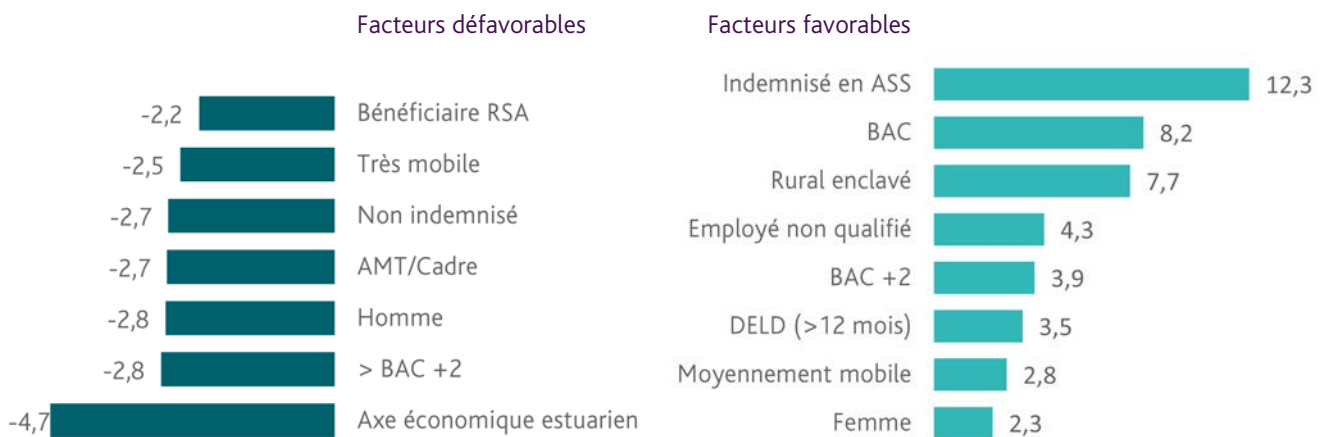
Pour cette aide, la situation est un peu paradoxale. Les personnes inscrites depuis longtemps sur les listes (indemnisation ASS et DELD) et pas forcément qualifiées accèdent plus facilement à un emploi. A l'inverse, les publics avec un haut niveau de formation, de qualification, résidant dans un bassin d'emploi dynamique et avec une grande mobilité sont plutôt pénalisés.

C'est la seule aide qui semble profiter davantage aux publics en difficulté.



Graphique 10

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE À LA REPRIS D'EMPLOI



Les aides à la recherche d'emploi

La part des bénéficiaires en emploi après l'attribution d'au moins une aide à la recherche d'emploi est très importante. Plus de 7 personnes sur 10 ont eu accès à un emploi.

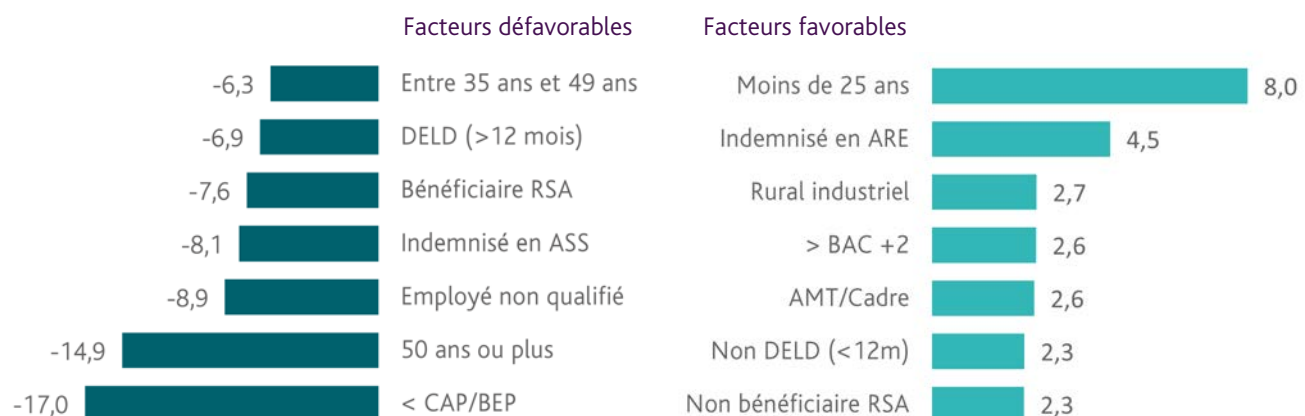
Si un jeune âge semble favoriser le retour (+8 points pour les moins de 25 ans et -15 points pour les plus de 50 ans), il semble qu'un haut niveau de formation et de qualification compte également (+2,6 points pour les bénéficiaires avec un niveau supérieur au BAC+2 et un statut de cadre contre -17 points pour un niveau inférieur au CAP/BEP et -9 points pour les employés non qualifiés).

Plus généralement, les publics présentant le plus de difficultés paraissent pénalisés pour leur accès à l'emploi (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi âgés, inscrits depuis longtemps sur les listes de Pôle emploi).



Graphique 11

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI



Les aides AGEPI

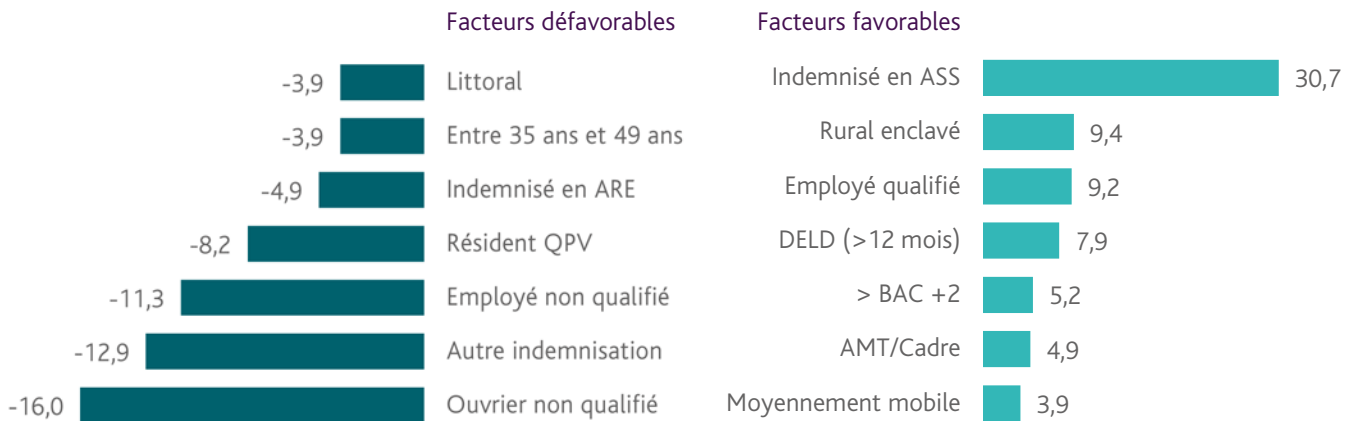
Pour les aides AGEPI (reprise d'emploi et formation), le taux de retour à l'emploi est de 53,9% après l'attribution d'une aide.

A nouveau, les personnes présentant une situation favorable (statut cadre, employé qualifié, niveau de formation supérieur au BAC+2) affichent les meilleurs taux de retour à l'emploi même s'ils sont souvent inscrits depuis longtemps sur les listes (DELD).

Les bénéficiaires de l'AGEPI non qualifiés (que ce soit employé ou ouvrier) et les résidents en QPV sont peu nombreux à retrouver un emploi dans cet intervalle de temps (moins de 40% pour les ouvriers non qualifiés). Les bénéficiaires de cette aide peuvent présenter d'autres freins pour accéder à un emploi.

Graphique 12

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE AGEPI



Les aides au permis de conduire

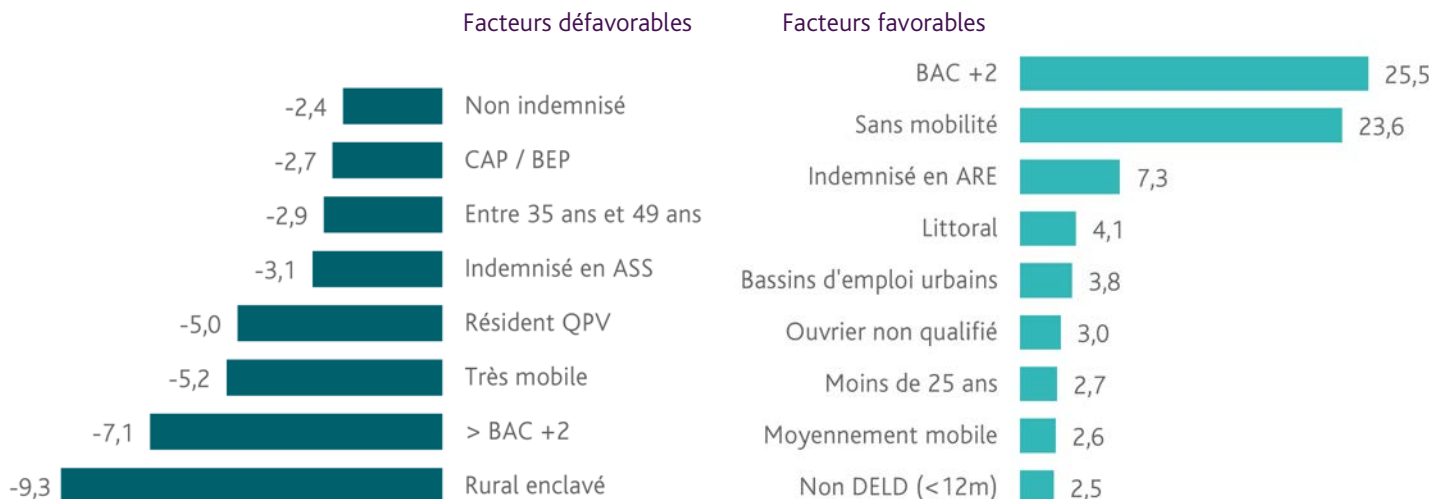
A peine 1 bénéficiaire sur 2 d'une aide au permis de conduire a accès à un emploi six mois après l'attribution de l'aide. C'est un taux qui reste assez faible puisqu'en augmentant la mobilité de la personne, plus d'opportunités d'emploi devraient se présenter à elle.

Parmi les bénéficiaires de l'aide au permis, les publics sans mobilité (avant d'avoir perçu l'aide) sont nombreux à avoir trouvé un emploi (plus de 70% d'entre eux ont eu accès à un emploi, soit près de 24 points de plus que le taux d'accès global de cette aide).

Pour les personnes déjà très mobiles, l'aide au permis n'améliore pas le taux de retour à l'emploi.

Graphique 13

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE



Les aides à la formation

Parmi toutes les aides, le taux d'accès à l'emploi après une aide à la formation est le plus faible, avec 44,0%. Comme pour le permis de conduire, cette aide apparaît davantage comme une condition nécessaire pour se diriger ensuite vers la recherche d'emploi.

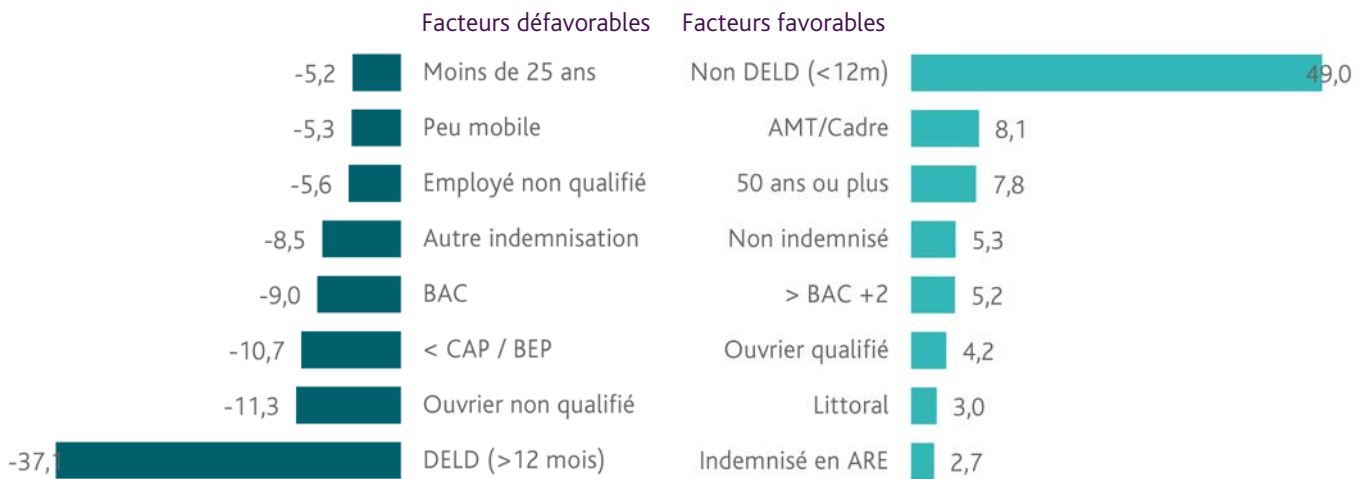
Cette aide semble profiter aux cadres avec de l'expérience, pour une reconversion ou une remise à niveau (environ 8 points de plus pour les cadres et les personnes de plus de 50 ans). A noter également que plus de 9 bénéficiaires sur 10 inscrits depuis moins de 12 mois sur les listes ont eu un accès à l'emploi.

En revanche, les aides à la formation pour les jeunes peu formés en recherche de qualification(s) n'aboutissent a priori pas à un accès à l'emploi sachant que cette population connaît le taux de chômage le plus élevé de la population française.



Graphique 14

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE À LA FORMATION



CLASSIFICATION DES BÉNÉFICIAIRES D'AIDE(S) À LA MOBILITÉ

Méthodologie

Cette étude sur la typologie des bénéficiaires d'aide(s) à la mobilité porte sur 9 788 demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'au moins une aide au cours de l'année 2016.

Pour chaque individu ayant perçu une aide, nous avons pris en compte les données sociodémographiques (sexe, tranche d'âge, département de résidence, zone de résidence, groupe de bassins d'emploi, indemnisation, niveau de formation, niveau de qualification, situation matrimoniale, nombre d'enfants, mobilité souhaitée, bénéficiaire du RSA) et les variables liées aux aides

(recherche d'emploi, reprise d'emploi, formation, les aides AGEPI, le montant total perçu).

L'étude a été réalisée en deux temps : une analyse factorielle (analyse des correspondances multiples) axée sur la recherche des relations entre les variables, suivie d'une procédure de classification mixte des individus (k-means et classification ascendante hiérarchique).

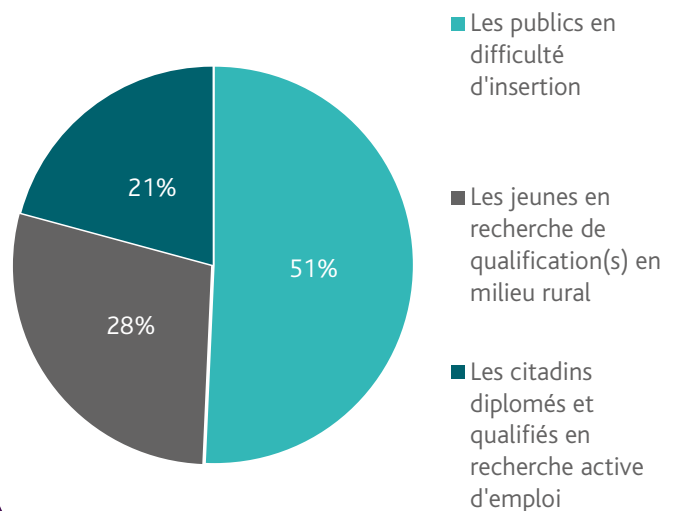
La classification a permis de distinguer trois groupes, chacun se démarquant par des spécificités propres.

L'analyse des bénéficiaires d'aide(s) à la mobilité géographique a permis de distinguer trois groupes :

- Les publics en difficulté d'insertion.
- Les jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural.
- Les citoyens diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi.

La répartition de la cohorte n'est pas homogène. Les « publics en difficulté d'insertion » affichent la plus forte représentativité avec plus de 50% de la population initiale, les « jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural » représentent 28% et les « citoyens diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi » 21%. Chaque groupe présente un profil distinct avec ses propres caractéristiques.

Répartition des 3 groupes de bénéficiaires d'aide(s)



Les résultats de la classification et de l'analyse descriptive effectuée précédemment ne font pas ressortir les mêmes caractéristiques sur la répartition des bénéficiaires d'aide(s).

L'analyse descriptive se base sur un nombre d'aides auxquelles nous rattachons le profil du demandeur d'emploi. Les résultats de cette analyse montraient plutôt des bénéficiaires jeunes, très diplômés, avec un statut de cadre. Ils ne correspondaient pas vraiment à un public en difficulté.

Or, dans la classification, les individus présentant ce profil ne

représentent que 21% de la cohorte. En effet, ces bénéficiaires touchent souvent une aide à la recherche d'emploi et plus de la moitié d'entre eux perçoivent plusieurs aides (52% contre 8% et 12% pour les autres groupes).

Par conséquent, ce public est comptabilisé une seule fois dans la classification puisqu'on raisonne ici en termes d'individu. Dans l'analyse descriptive, le volume important d'aides pour ce public engendre un impact élevé sur la prédominance de leur profil dans l'ensemble de la population.

Qualification des groupes

Les « publics en difficulté d'insertion » ont un profil plutôt féminin, moyennement formé et orienté vers les métiers d'employé. Ce groupe se distingue par la présence d'un public présentant certaines caractéristiques de précarité, avec une faible mobilité. Ils bénéficient principalement de l'AGEPI, des aides au permis de conduire et à la reprise d'emploi.

Les « jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural » se caractérisent par leur jeune âge, un niveau de qualification assez faible mais ils souhaitent accroître leurs compétences

Les publics en difficulté d'insertion

Les « publics en difficulté d'insertion » représentent 51% de la cohorte étudiée soit près de 5 000 personnes. Concernant la répartition sexuée, il s'agit du **groupe le plus féminisé** (+6 points par rapport à l'ensemble de la cohorte). De plus, il ne s'agit pas d'une population jeune. **78% d'entre eux ont plus de 25 ans** contre 70% pour la cohorte. Plus précisément, les personnes âgées de 35 à 49 ans sont surreprésentées (6 points de plus que la cohorte).

Comme l'indique leur nom, les « publics en difficulté d'insertion » sont particulièrement **présents parmi les demandeurs d'emploi de longue durée** (29% contre 21% pour la cohorte). Ce groupe présente également des caractéristiques de précarité. Trois éléments mettent en exergue cette situation :

- *La résidence en QPV* : les « publics en difficulté d'insertion » affichent le taux le plus élevé de demandeurs d'emploi résidant en QPV. Ils sont plus de 10% dans ce groupe face à 3% pour les autres groupes et 7% dans la cohorte.
- *L'indemnisation* : les personnes bénéficiaires de l'ASS et les personnes non indemnisées sont surreprésentées. Après le groupe des « citoyens diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi », les « publics en difficulté d'insertion » présentent la plus faible proportion d'indemnisés. Leur âge n'explique pas ce constat puisqu'ils sont sortis d'études depuis déjà plusieurs années. L'accès à des emplois non durables, ne permettant pas d'ouvrir des droits à l'assurance chômage du fait de leur durée, pourrait être une explication.
- *Les bénéficiaires du RSA* : En conséquence, le faible taux d'indemnisation influe sur les bénéficiaires de cette prestation. Cet élément est très discriminant puisque ce groupe affiche le taux le plus élevé de personnes bénéficiant du RSA. 26% d'entre eux touchent ce revenu alors que les autres groupes affichent des taux de 15% et 20%.

Pour faire face à ces caractéristiques pouvant représenter un frein à l'emploi, les « publics en difficulté d'insertion » bénéficient, comme les « jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural », d'un **accompagnement plus poussé**. Les bénéficiaires profitant d'un suivi « guidé » et « renforcé » sont légèrement plus présents dans le groupe.

grâce au suivi de formations. Majoritairement masculines, ces personnes ne restent pas longtemps inscrites sur les listes de Pôle emploi.

Hormis leur jeune âge et leur niveau d'études élevé, le profil des « citoyens diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi » se distingue par une forte proportion de cadre et une mobilité particulièrement élevée. Avec un profil plutôt masculin (à l'image de la population cadre), ils bénéficient surtout des aides à la recherche d'emploi.

Concernant le niveau de formation, les personnes d'un niveau supérieur au BAC+2 sont sous-représentées (9 points de moins que la cohorte). A l'inverse, les titulaires de CAP/BEP jusqu'au niveau BAC+2 sont légèrement plus présents dans ce groupe.

Le profil des « publics en difficulté d'insertion » se caractérise également par le niveau de qualification. Plus d'**1 personne sur 2 est un employé qualifié** (53% contre 44% pour la cohorte). Le phénomène inverse est visible pour les cadres (8 points de moins que la cohorte). Deux éléments peuvent expliquer cette situation :

- D'une part, les femmes occupent souvent les emplois de type « employés ». La forte concentration de femmes dans ce groupe peut donc expliquer cette répartition.
- D'autre part, avec le temps, le niveau de qualification est défini par l'expérience et non plus par le niveau de formation. Un employé peut ainsi passer du statut de « non qualifié » à « qualifié ». Le groupe des « publics en difficulté d'insertion » se caractérise notamment par la présence de personnes ayant pu acquérir de l'expérience de par leur âge, leur permettant ainsi d'atteindre le niveau d'emploi « qualifié ».

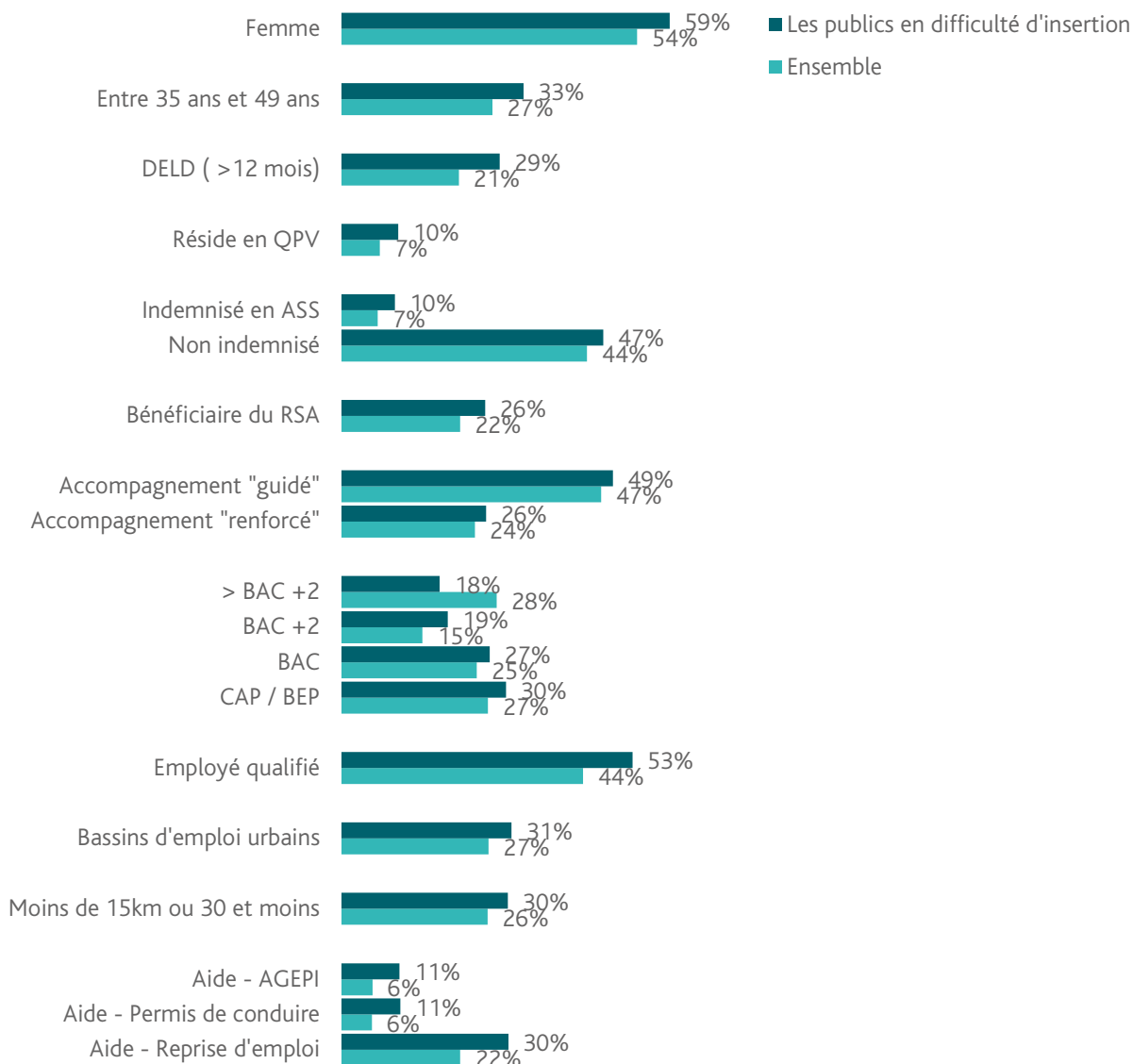
Géographiquement, ce groupe réside davantage dans les **bassins d'emplois urbains** (Le Mans, Angers et La Roche-sur-Yon) avec 31% contre 27% pour la cohorte.

Au niveau des déplacements, ce groupe se distingue par **la plus faible mobilité**. 30% d'entre eux ont moins de 15 kilomètres ou moins de 30 minutes de route face à 26% pour la cohorte. En effet, ce groupe concentre la quasi-totalité des bénéficiaires de **l'aide au permis de conduire** et ce sont ces personnes qui, à l'origine, sont les moins mobiles.

Parmi les « publics en difficulté d'insertion », les **bénéficiaires des aides AGEPI** (formation et reprise d'emploi) sont pratiquement présents dans leur intégralité.

Enfin, il y a une part importante de personnes ayant bénéficié d'une **aide à la reprise d'emploi** (30% contre 22% pour la cohorte).

Facteurs discriminants du groupe « Les publics en difficulté d'insertion »



Les jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural

Les « jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural » représentent 28% de la cohorte soit 2 791 personnes. Ce groupe concentre la plus forte proportion **d'homme** (+ 7.5 points par rapport à l'ensemble de la cohorte). 47% d'entre eux ont **moins de 25 ans** (30% pour la cohorte). **Il s'agit du groupe avec la population la plus jeune.**

A l'inverse des « citadins diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi », les « jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural » sont **assez peu formés. 84% d'entre eux ont un niveau inférieur ou équivalent au BAC** soit 27 points de plus que la cohorte. Plus précisément, 10% d'entre eux ont un niveau inférieur au CAP/BEP, 39% sont diplômés d'un CAP/BEP et 35% sont titulaires du baccalauréat (contre respectivement

6%, 27% et 25% pour la cohorte).

En termes de qualification, la part des ouvriers (qualifiés ou non) est très importante (+ 14 points par rapport à la cohorte). Les employés non qualifiés sont également surreprésentés. A l'image du niveau de formation, ce groupe se caractérise par **une population peu qualifiée.**

Cependant, ce groupe présente un facteur particulièrement discriminant. 90% d'entre eux ont touché **une ou plusieurs aides à la formation** (contre 37% pour la cohorte). Certains de ces « jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural » ont également touché une aide à la reprise ou à la recherche d'emploi. Cela souligne la volonté de ces personnes à s'insérer à nouveau sur le marché du travail.

18 _ STATISTIQUES ET INDICATEURS

La durée d'inscription de ce groupe est particulièrement faible comparé aux autres groupes et à la cohorte. Près de 93% sont inscrits depuis moins d'un an contre 79% pour la cohorte. Cependant, c'est également le groupe avec la population la plus jeune et donc potentiellement avec la durée de chômage la plus faible.

Du fait de leurs recherches de qualification(s), les personnes de ce groupe ont **besoin d'accompagnement**. 51% d'entre eux bénéficient d'un accompagnement « guidé » et 30% d'un accompagnement « renforcé » (contre respectivement 47% et 24% pour la cohorte).

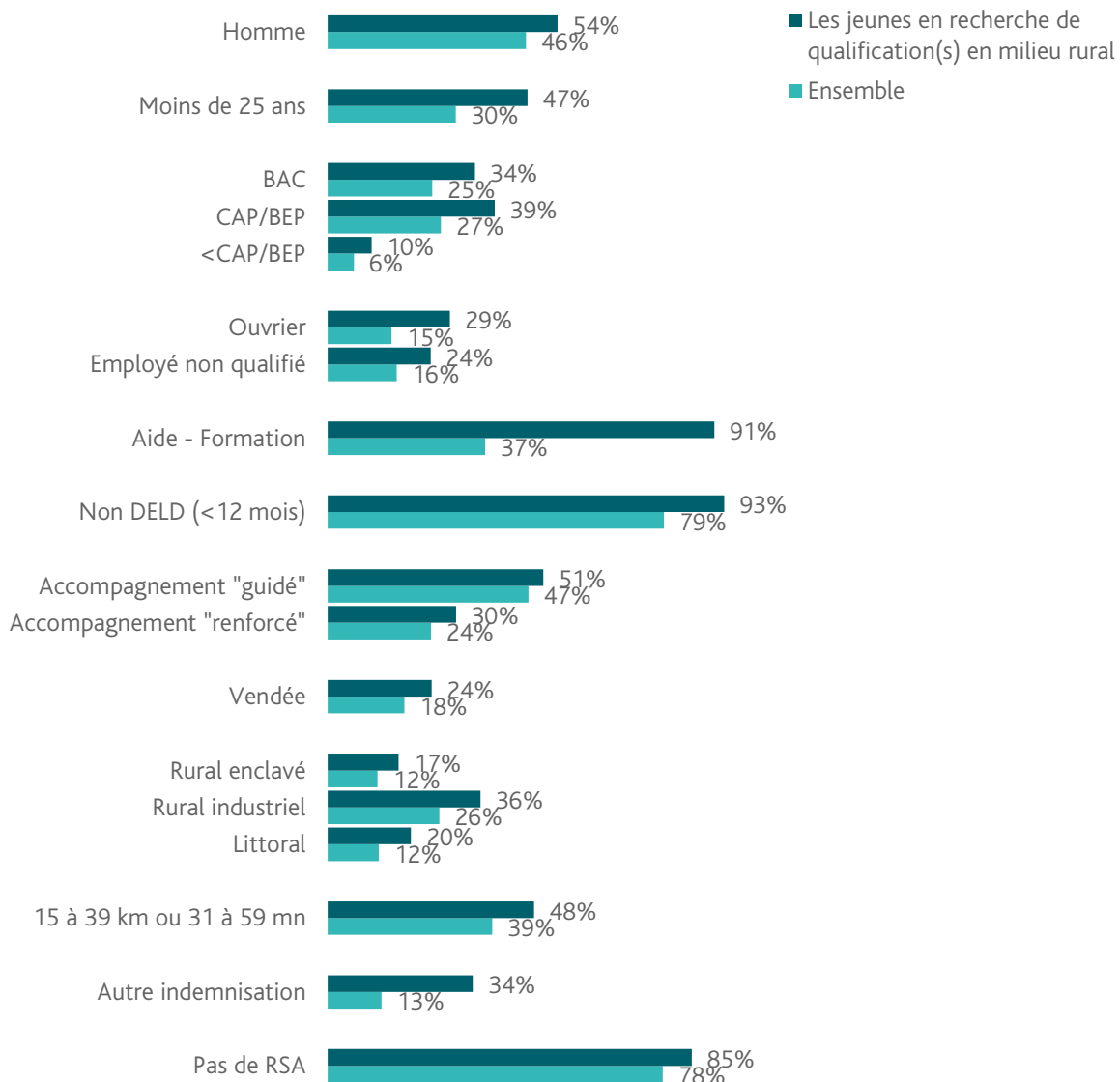
Géographiquement, la particularité de ce groupe réside dans la **surreprésentation de la Vendée** (24% contre 18% pour la cohorte) et des bassins d'emploi ruraux (52%) et littoraux (20%).

Concernant la mobilité, ce groupe **est peu ou moyennement mobile**. Près de la moitié d'entre eux (48%) ont une mobilité

comprise entre 15 et 39 kilomètres ou entre 31 et 59 minutes de route (+10 points par rapport à la cohorte). Les personnes sans mobilité sont en légère surreprésentation également. Enfin, les « jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural » ne présentent pas les caractéristiques des publics en situation de précarité malgré un niveau de formation ou de qualification assez faible pour certains :

- Plus de 96% des bénéficiaires de ce groupe ne **résident pas en QPV** (face à 93% pour la cohorte).
- Ils bénéficient majoritairement d'une « autre indemnisation », probablement pour la formation. Seuls 30% ne sont pas indemnisés (contre 44% pour la cohorte).
- En conséquence, ce groupe **affiche la plus faible part de bénéficiaires du RSA** (-7 points par rapport à la cohorte).

Facteurs discriminants du groupe « Les jeunes en recherche de qualification(s) en milieu rural »



Les citoyens diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi

Les « citoyens diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi » représentent 21% des bénéficiaires d'aide(s) à la mobilité soit 2 033 personnes. Au sein de ce groupe, plus de **3 personnes sur 4 ont moins de 35 ans** (contre 63% pour l'ensemble de la cohorte).

Le niveau de formation pour ce groupe est un facteur particulièrement discriminant. **80% d'entre eux ont un niveau supérieur au BAC+2** contre 28% pour l'ensemble de la cohorte. **Ils sont incontestablement plus formés que les autres groupes.**

A l'image de leur niveau de formation, le niveau de qualification des « citoyens diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi » est très élevé. **2 personnes sur 3 sont cadres**, soit 42 points de plus que l'ensemble de la cohorte. Le statut de cadre est souvent lié au niveau de formation. La composition du groupe reflète bien la relation entre ces deux éléments.

Le profil de ce groupe se caractérise également par la **surreprésentation des hommes** (+ 4 points par rapport à la cohorte), à l'image de la population cadre.

Parmi les « citoyens diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi » se retrouvent les bénéficiaires **les plus autonomes** dans leur démarche de retour à l'emploi.

Au niveau géographique, plus de la moitié des « citoyens

diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi » (52%) réside en **Loire-Atlantique**. Ils sont particulièrement présents sur **l'axe économique estuarien** (48%) et les bassins d'emploi urbains.

La **grande mobilité** des bénéficiaires de ce groupe fait partie des facteurs discriminants importants. Plus de 57% d'entre eux ont une mobilité supérieure à 39 kilomètres ou à une heure de route alors que seul 32% de la cohorte affiche une telle mobilité. C'est le seul groupe à afficher une si grande mobilité.

L'une des grandes particularités de ce groupe est la surreprésentation des bénéficiaires **d'aide(s) à la recherche d'emploi** avec plus de 97%. Notons également que près de la moitié d'entre eux ont touché **plus d'une aide**.

En effet, les « citoyens diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi » sont ouverts à la mobilité. Dans le cadre de leurs recherches, grâce à leur rayon d'action plus étendu, ils sont amenés à se rendre régulièrement à des entretiens d'embauches. Ils bénéficient alors de plusieurs bons de transport et touchent donc plusieurs aides.

Enfin, ce groupe est caractérisé par un fort taux de personnes non indemnisées (57%), probablement les jeunes qui sortent de l'école et qui n'ont pas encore de droits. Les bénéficiaires de l'ARE occupent aussi une part importante (38%). Ces personnes ont eu une première expérience qui leur a permis d'acquérir les droits à l'assurance chômage.

Facteurs discriminants du groupe « Les citoyens diplômés et qualifiés en recherche active d'emploi »

